

AMBITION REGIONS n°2

Fonds d'Investissement de Proximité (FIP)

***Participez au financement des PME régionales
et optimisez votre fiscalité****

En contrepartie d'un blocage de votre investissement entre 8 et 10 ans, soit au plus tard le 31/05/2024. Non garanti, l'investissement dans un FIP comporte un risque de perte en capital

Rhône-Alpes

Bourgogne

Franche-Comté

Ile-de-France

** Voir conditions décrites au point « Réductions et avantages fiscaux »*

RHÔNE-ALPES
PME GESTION


Siparex

80%
au minimum

*Dont 20%
minimum dans des
jeunes sociétés
(de moins de 8 ans
conformément à la
règlementation)*

Investir au capital des PME dans les régions :

FIP AMBITION REGIONS n°2 investira au minimum 80% de son actif dans des PME éligibles de Rhône-Alpes, Bourgogne, Franche-Comté et Ile-de-France.

- ▶ Une sélection d'entreprises à tous les stades de développement : jeunes entreprises, développement, transmission
- ▶ Des participations minoritaires au capital des entreprises,
- ▶ Une création de valeur potentielle basée sur le développement des entreprises,
- ▶ Une approche multisectorielle privilégiant la diversification des investissements.

20%
au maximum

*La partie libre, soit 20% maximum de l'actif du
FIP AMBITION REGIONS n°2 , sera investie de manière prudente
(notamment fonds monétaires en euro)*

Un capital humain expérimenté...

- ✓ *Une société de gestion présente sur le terrain du capital investissement en régions depuis 15 ans*
- ✓ *Une équipe d'investisseurs bénéficiant d'une expérience de cycles entiers sur ce segment*
- ✓ *Une centaine d'entreprises financées pour un montant supérieur à 50 M€*

Rhône-Alpes PME Gestion, filiale du Groupe SIPAREX en partenariat avec plusieurs Caisses d'Epargne régionales, est dédiée au capital -investissement régional. Depuis 1999, elle investit au capital des PME de l'économie régionale, en y jouant un rôle d'actionnaire à valeur ajoutée sur des durées visées de 4 à 6 ans.

Le Groupe SIPAREX, créé il y a 36 ans, est l'un des tout premiers groupes de capital investissement français indépendants, partenaire de référence des ETI et PME de croissance.

Risques

- Les FIP sont investis principalement dans des entreprises non cotées présentant des risques particuliers, notamment de liquidité et de valorisation.
- L'évolution de la valeur du fonds est liée à celle des entreprises.
- Le FIP AMBITION REGIONS n°2 n'est pas un fonds à capital garanti. Il comporte un risque de perte en capital (voir « Avertissement »).

UN ENJEU ECONOMIQUE :

- ✓ Pour financer leurs projets dans un environnement économique instable, les entreprises ont besoin de capitaux stables. Mais les PME régionales ont un accès plus difficile au financement que les grandes entreprises.
- ✓ **Le capital investissement constitue une source importante de financement du tissu économique**, orientée vers le développement des PME.
- ✓ Le **FIP AMBITION REGIONS n°2** participera à la croissance et à la création d'emplois dans les petites entreprises de votre région, avec des **risques potentiels** liés à leur taille et pour certaines à leur faible maturité.

- ✓ Des investissements réalisés grâce à l'implantation régionale et à l'expérience de l'équipe de gestion dans l'investissement et l'accompagnement des PME.
- ✓ Des opérations permettant aux entreprises de se doter d'une structure financière pour développer leurs projets.
- ✓ Une recherche de division des risques par la constitution d'un portefeuille diversifié de 10 à 20 PME régionales.



REDUCTIONS ET AVANTAGES FISCAUX

En souscrivant au FIP AMBITION REGIONS n°2, vous pouvez bénéficier de différents avantages fiscaux, sous réserve de respecter les conditions légales et en contrepartie d'une durée de blocage de 8 ans minimum et 10 ans maximum.*

- A la souscription:

Réduction immédiate d'ISF de 40% du montant investi (hors droits d'entrée):

*50% x 80% investi en PME éligibles = 40% de réduction d'ISF
Plafonnée à 18 000€ par foyer fiscal*

- A la sortie:

Exonération d'impôt sur le revenu des produits distribués par le fonds et ses plus-values éventuellement réalisées à la cession des parts (hors prélèvements sociaux en vigueur à la date de perception).

Supportant un risque de perte en capital, le FIP Ambition Régions n°2 doit s'inscrire dans une stratégie de diversification du patrimoine.

Caractéristiques du FIP AMBITION REGIONS 2

Société de Gestion :	Rhône-Alpes PME Gestion (Agrément AMF GP 99002)
Valeur nominale de la part A :	500 €
Souscription minimum :	2 parts soit 1 000 € hors droits d'entrée
Calcul de la valeur liquidative :	Semestrielle (31 octobre et 30 avril)
Durée de blocage :	8 ans minimum, pouvant aller jusqu'à 10 ans, sauf cas de déblocage anticipé prévus à l'article 10 du règlement
Distributions :	Les premières distributions auront lieu au plus tôt après un délai de 5 ans après la fin de la période de souscription des parts A
Dépositaire :	CACEIS Bank France
Code ISIN :	FR 0011789593 (Agrément AMF le 28/03/2014)
Pourcentage d'investissement dans des sociétés éligibles à la réduction d'ISF :	80% minimum de l'actif du FIP
Régions d'investissement :	Rhône-Alpes, Bourgogne, Franche-Comté et Ile-de-France
Durée de vie du Fonds :	8 ans minimum, soit jusqu'au 31 mai 2022, prorogeable 2 fois 1 an soit jusqu'au 31 mai 2024 maximum, sur décision de la société de gestion

Frais sur la durée de vie du fonds (calculés en moyenne annuelle) prorogations éventuelles incluses, soit 10 ans

CATEGORIE AGREGEE DE FRAIS	TAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS (TFAM) MAXIMUM	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum	Dont TFAM distributeur maximum
Droits d'entrée et de sortie	0,50%	0,50%
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	3,45%	0,80%
Frais de constitution	0,10%	
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,15%	
Frais de gestion indirects	0,06%	
TOTAL	4,26%	1,30%

Le document d'informations clés pour l'investisseur (remis obligatoirement préalablement à la souscription) et le règlement du FIP AMBITION REGIONS n°2 sont disponibles auprès des établissements distributeurs du fonds ou sur simple demande auprès de Rhône-Alpes PME Gestion.

Avertissement

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 8 ans pouvant être prorogée de deux fois un an sur décision de la société de gestion, sauf déblocage anticipé prévu dans le règlement. Le fonds d'investissement de proximité est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds d'investissement de proximité décrits à la rubrique « profil de risques » du document d'informations clés pour l'investisseur.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.